

Alors qu'ils viennent d'être inscrits dans la loi NOTRe, pourquoi les droits culturels font-ils autant débat en France ? De quel(s) droit(s) les droits culturels se réclament-ils ? Vont-ils devenir le nouveau référentiel des politiques culturelles en France et dans le monde ? Ou est-ce une idéologie inopérante ? Sont-ils un rempart ou un encouragement au repli identitaire et communautariste ? Donnent-ils la possibilité à quiconque de devenir programmateur artistique, comme certains le suggèrent ?

, ancien haut fonctionnaire du ministère de la Culture, affûtent leurs arguments.

Pour une approche des droits culturels bien tempérée

ABRAHAM BENGIO

Les droits culturels : une avancée majeure, désormais consacrée par la loi...

Une entrée possible pour le *Dictionnaire des idées reçues* de Flaubert : « Politiques culturelles : toujours déplorer leur absence des campagnes électorales. » Mais à qui la faute ? À la crise, qui impose d'autres priorités ? Aux politiques, qui estiment que ce n'est plus un thème porteur ? Aux artistes et aux professionnels qui, après de nombreuses déceptions, ont perdu la foi qui les animait jadis, avant que les *œuvres d'art* ne deviennent des *biens*

culturels ? L'épuisement du débat sur l'*exception culturelle* et la *démocratisation culturelle* nous laisse sans voix, sans perspective ; aucune idée nouvelle, porteuse d'espoir, n'a émergé depuis trop longtemps.



ABRAHAM BENGIO

Si la théorie des droits culturels n'avait qu'un seul mérite, ce serait celui d'avoir rouvert le débat sur la culture. C'est peu dire que la Déclaration de Fribourg¹ a fait souffler un vent nouveau. Il s'agit d'une avancée majeure, pour la réflexion comme pour l'action, qui nous oblige à changer de paradigme. Nos débats académiques sur le développement culturel, sur la décentralisation, sur les rôles respectifs de l'offre et de la demande, voire – mais ne réveillons pas de mauvais souvenirs... – sur la « culture pour tous ou pour chacun », prennent soudain un coup de vieux.

La culture, au sens où nous l'entendons, n'est plus qu'un cas particulier, qui doit trouver sa place dans une réflexion beaucoup plus ambitieuse sur les droits humains et sur l'impératif catégorique du vivre ensemble : quelque chose comme le passage de la relativité restreinte à la relativité généralisée.

« Les “droits culturels”
se présentent d'abord comme
une utopie mobilisatrice. »

Les « droits culturels » se présentent d'abord comme une utopie mobilisatrice. Certes, il n'est pas aisé de les traduire d'emblée en directives concrètes soumises à évaluation et à sanction. Mais ils remettent en question nos certitudes les mieux ancrées. Ils posent des questions qui embarrassent les pouvoirs publics, de celles qui font avancer le débat sur le grand défi de notre siècle : comment « concilier le respect de la diversité culturelle et l'universalité des valeurs », selon la formule célèbre. Pour ne prendre que l'exemple des langues régionales et des langues issues de l'immigration, l'approche par les droits culturels rend plus insupportables que jamais le déni de réalité, l'arrogance jacobine de ceux qui fantasment une France monolingue et décrètent la patrie en danger à la vue d'un panneau bilingue à l'entrée du village.

C'est pourquoi il faut se réjouir que les droits culturels soient désormais consacrés par le législateur, puisqu'ils figurent explicitement dans la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), qui évoque à leur endroit une *responsabilité publique en matière culturelle*.

LE MALENTENDU, OU COMMENT EN FINIR AVEC LES INVECTIVES...

D'où vient pourtant qu'un malaise subsiste ? Les injures pleuvent. Les tenants des droits culturels prêtent souvent le flanc à l'accusation de populisme, voire de communautarisme. Les responsables d'institutions culturelles sont accusés de se



ABRAHAM BENGIO

soucier davantage de leur statut que de « faire un peu *mieux humanité ensemble* » (Jean-Michel Lucas, *alias* Doc Kasimir Bisou). J'ai la conviction que le malentendu repose sur la difficulté de penser « dialectiquement », comme on disait dans ma jeunesse, une réalité complexe. Alors, mettons les pieds dans le plat. Et posons les questions qui fâchent...

L'éducation artistique et culturelle, l'attention portée aux publics et aux territoires « défavorisés » ainsi qu'aux cultures traditionnelles, locales ou venues d'ailleurs, sont des « priorités » pour les ministres successifs de la Culture. Dommage que cela se traduise si rarement dans les programmes (qui se souvient des *îlots artistiques urbains* et des *nouveaux territoires de l'art* ?) et si peu dans les budgets ! Faut-il comprendre qu'il ne s'agit que de déclarations rituelles sans portée pratique, simple hommage du vice à la vertu ? Si la « démocratisation culturelle » a produit quelques beaux effets (je supporte mal, oui, qu'on en dresse abruptement et très injustement l'acte de décès), on ne saurait nier que la « démocratie culturelle » reste dans les limbes. La colère et l'impatience des défenseurs des droits culturels se nourrissent de cette coupable inconséquence.

« Le premier écueil des droits culturels, c'est le relativisme généralisé. L'«élitisme», voilà l'ennemi ! »

RÉSISTER AUX ARMES DE DISTRACTION MASSIVE

Mais il faut bien le dire : une interprétation peu précautionneuse des droits culturels risque assurément de déboucher sur une double catastrophe.

Le premier écueil, c'est le relativisme généralisé. L'« élitisme », voilà l'ennemi ! En conséquence de quoi on décrète que tout se vaut : la bluette d'un jour, le « mélodrame où Margot a pleuré » (pardon, Musset) devraient susciter le même enthousiasme que les plus grands chefs-d'œuvre. Malheur à qui voudrait introduire une nuance, il est dédaigneusement remis à sa place : c'est un suppôt de la « haute culture » (on est prié d'aspirer le « h »). On prétend au départ, et à juste titre, défendre les cultures populaires, le foisonnement des cultures minoritaires, les formes nouvelles issues du dialogue interculturel, mais à l'arrivée on résiste mal à l'*entertainment* et aux « armes de distraction massive ».



ABRAHAM BENGIO

Le second, c'est l'exaltation des communautarismes, l'assignation de populations entières à leurs origines ethniques ou confessionnelles. « Faux débat », oppose-t-on invariablement à cet argument : les droits culturels « visent des individus, libres de leurs choix, et non des groupes ». C'est faire peu de cas de l'instinct grégaire, auquel nul n'échappe et dont la culture a pour ambition de nous affranchir...

LA DEMANDE NE SAURAIT SUFFIRE

Pour tenter d'en sortir, voici quelques affirmations que je livre au débat.

1. Si les droits culturels n'abordent pas honnêtement, frontalement, sans tergiversations la question de la place de la culture savante, de la culture cultivée, de la prescription culturelle (n'ayons pas peur des mots) dans la mise en œuvre concrète de leur grand dessein, alors ils font fausse route et se livrent, au nom de principes moralement très estimables, à une gesticulation vide de sens – mais lourde de menaces. Il ne sert à rien de chercher ses clefs sous un réverbère, au prétexte qu'« au moins ici c'est éclairé », alors qu'on sait les avoir perdues un peu plus loin. La culture – elle n'a que trop tardé à le faire... – doit résolument s'ouvrir à la demande des populations qui ne se reconnaissent pas dans la « culture dominante », mais elle ne saurait se résumer à cette demande.

2. La démocratisation culturelle n'est sans doute pas le franc succès dont nous rêvions en 1981, quand le mot d'ordre était de « changer la vie ». Mais en écoutant certains défenseurs des droits culturels, je ne puis me défendre de l'impression que leur déception, légitime, les conduit à brûler ce qu'ils avaient adoré, à casser des outils forgés au prix d'efforts continués pendant plus d'un demi-siècle. C'est une forme, sans doute, du dépit amoureux – un sentiment très humain mais dont il n'est jamais rien sorti de bon. Catherine Tasca, qui dirigea la maison de la culture de Grenoble et le Théâtre des Amandiers de Nanterre, fut ministre de la Culture et n'en a pas moins signé l'appel aux députés leur demandant de rétablir l'amendement sur les droits culturels dans la loi NOTRe, dit en substance que l'échec de la démocratisation culturelle n'est pas celui des maisons de la culture mais celui des politiques, qui ont failli à faire le lien entre le projet artistique et culturel des maisons de la culture et le projet éducatif de la nation². Voilà de la bonne dialectique.

3. C'est de l'alliance seule entre les tenants des droits culturels et les professionnels de la culture que peut naître une espérance concrète. Certes, il existe entre ces



ABRAHAM BENGIO

deux mondes, comme autrefois, *mutatis mutandis*, entre la culture et l'éducation populaire, une tension forte. Une contradiction ? Il faut alors, impérativement, en revendiquer les deux termes.

Les défenseurs des droits culturels doivent admettre que, sans le talent des artistes – fussent-ils, mot honni par eux, « reconnus par l'institution » – et sans les équipements, les moyens et le savoir-faire des professionnels de la culture, producteurs, programmeurs, conservateurs du patrimoine (de tous les patrimoines), responsables des enseignements spécialisés et même – *horresco referens* – fonctionnaires culturels, ils ne sortiront pas des démarches expérimentales et confidentielles, des grandes déclarations peu suivies d'effets, des feux de joie sans lendemain : de la marginalité où l'on s'enchantait d'avoir raison, où

« Les professionnels “installés” ont tendance à se satisfaire du service public culturel. Les tenants des droits culturels semblent attendre le Grand Soir, qui n'est pas pour demain. Il y a mieux à faire ! »

l'on s'offusque de l'ignorance et du manque de curiosité et de générosité des nantis de la culture, cependant que, dans la réalité quotidienne, les droits culturels demeurent en friche.

Quant aux professionnels, obnubilés par le combat pour le maintien de leurs moyens menacés par les coupes budgétaires et par l'air du temps, si peu favorable aux grandes ambitions culturelles ; conscients aussi que leur « pouvoir » de prescripteurs, d'éditeurs et, comme disent ceux qui ne les aiment pas, *d'arbitres des élégances*, est miné de jour en jour, court-circuité par les réseaux sociaux, battu en brèche par le phénomène – par ailleurs passionnant – de l'autoédition et de la disparition des intermédiaires, ils doivent admettre que la sortie de l'entre-soi n'est pas seulement un impératif moral mais une nécessité vitale.

Les uns et les autres ont, ou devraient avoir, un ennemi commun : les « usines à rêve » de la société de consommation, où l'homme est « assiégé par ses songes » et en proie à « l'assouvissement de son pire infantilisme ». Car il est dangereux de croire que ce que nous avons si durement acquis est éternel. Une « société post-culturelle » est possible ; Nicolas Sarkozy nous en a fourni un avant-goût assez convaincant et les intégristes de la « concurrence libre et non faussée », qui ne sévissent pas qu'à Bruxelles, y travaillent, de même que le temps, qui lui aussi travaille contre nous. L'exemple est certes ressassé, mais il nous parle encore :



ABRAHAM BENGIO

le 31 octobre 1961, du temps où il n'y avait qu'une chaîne de télévision, tout le monde a regardé *Les Perses* d'Eschyle ; depuis que ces chaînes sont légion, il y a *Plus belle la vie*, et pour les irréductibles la réserve d'Indiens d'Arte. Et demain ? La télé-réalité pour le plus grand nombre et des niches bien étanches (et sous-financées) pour chacune des minorités ?

4. C'est dans le dialogue et dans l'échange que se renouvelle la culture, c'est-à-dire dans la confrontation, toujours surprenante et souvent difficile, avec la culture des autres. Et c'est à ce prix seulement que le combat engagé par les droits culturels contre toutes les formes de discrimination échappera à l'essentialisation des différences. Lisons Amartya Sen : « Il ne faut pas confondre d'une part la liberté culturelle, élément fondamental de la dignité de tous les peuples, et d'autre part la défense et la célébration de toutes les formes d'héritage culturel, sans chercher à savoir si les individus concernés choisiraient effectivement ces pratiques s'ils avaient la possibilité d'en faire l'examen critique. La liberté culturelle bien comprise, c'est de savoir résister à l'approbation systématique des traditions passées, quand les individus voient des raisons de changer leur mode de vie³. » Et Octavio Paz encore, dans cette mise en garde célèbre : « Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. À l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations. » Notons d'ailleurs au passage que ce dialogue entre cultures hétérogènes, source de synthèses inattendues, ne se produit pas seulement entre les groupes mais à l'intérieur même de chacun d'entre nous, comme l'a bien montré Bernard Lahire. Vive donc les appartenances multiples !

DROITS CULTURELS, DROIT À LA CULTURE : LES CHANTIERS COMMUNS

Tel M. Jourdain, surpris d'apprendre qu'il parlait en prose, nombre d'entre nous défendons depuis toujours les droits culturels sans le savoir. Mais je ne me ferai pas prier pour l'admettre : le bilan n'est guère brillant. Notre tort fut sans doute d'avoir cru pouvoir agir presque exclusivement de l'intérieur de l'institution au lieu de nous appuyer par exemple, comme nous y invitent les défenseurs des droits culturels, sur le mouvement associatif et les fédérations d'éducation populaire. Mais « sortir de l'entre-soi » n'est qu'un mot d'ordre, un slogan incantatoire, s'il ne s'incarne pas dans un projet concret. Osons le mot : un programme.



ABRAHAM BENGIO

C'est pourquoi, en guise de conclusion, je voudrais évoquer quelques-uns des chantiers auxquels nous pourrions nous attaquer, pour peu que nous sachions croiser nos approches et unir nos forces... On me pardonnera, ne pouvant les citer tous, d'emprunter mes exemples aux domaines que je connais le mieux et qui me tiennent le plus à cœur. Ils disent tous la même chose : il est hors de question de brader les acquis de cinquante années de politique culturelle ; on ne reconstruit pas sur les ruines, sauf à mal assurer les fondations du nouvel édifice. S'il faut absolument une image, empruntons-la à l'art du jardinier : les droits culturels sont une greffe destinée à régénérer nos arbres, non à les abattre...

1. Refonder le service public culturel

Les professionnels « installés » ont tendance à s'en satisfaire. Les tenants des droits culturels semblent attendre le Grand Soir, qui n'est pas pour demain. Il y a mieux à faire ! Ce service culturel, qui n'existait pas il y a un demi-siècle, que nous avons créé, et dont les lacunes sont aujourd'hui criantes, il s'agit de le repenser. Des outils existent : ils sont à notre disposition. Je songe par exemple à la « charte des missions de service public de la culture⁴ » (le texte de Catherine Trautmann n'a pas pris une ride). L'approche par les droits culturels, c'est-à-dire par l'élargissement de la perspective à l'ensemble de la population, pourrait être le point de départ du renouveau.

2. Repenser le cahier des charges des « labels » nationaux

Nous attendions une grande loi sur la « liberté de création ». Le projet de loi nous a déçus. La loi-cadre sur le spectacle vivant, que le rapport Latarjet appelait de ses vœux, reste encore à écrire. Parmi les principaux enjeux, il y a les labels nationaux (centres dramatiques ou chorégraphiques, scènes nationales...). Certains défenseurs des droits culturels souhaiteraient supprimer ces labels considérés par eux comme des astres morts ou des temples de l'élitisme. Mon sentiment est que les droits culturels devraient au contraire inspirer leur renaissance, en favorisant une évolution radicale de leur cahier des charges.

3. Décentraliser la culture

La France est une république « dont l'organisation est décentralisée », à en croire l'article 1^{er} de la Constitution. Mais, n'en déplaise à nos chers jacobins, en matière culturelle notamment, la décentralisation n'en est qu'à ses balbutiements. Les droits culturels pourraient induire une définition nouvelle du dialogue entre l'État et les collectivités territoriales. Nous éviterions ainsi de transformer les régions en « vingt-six



ABRAHAM BENGIO

petites Rue de Valois en province » (j'emprunte ici une formule à Claude Sicre). Mais certainement pas au prix de la disparition ni même de la déstructuration du réseau d'équipements culturels, qui est l'une des richesses de nos territoires ! En partant de la pluralité culturelle des territoires, je propose d'articuler ce que j'appelle les « réseaux par métaphore », qui fédèrent les équipements labellisés, soumis à des cahiers des charges analogues, avec les « réseaux par métonymie », qui permettent à des équipes très diverses (une compagnie, un collège, un musée, une MJC...), situées à proximité les unes des autres, d'inventer des formes de coopération nouvelles. Ainsi, aucun centre d'art, aucun centre dramatique ne serait plus jamais le clone des autres : ils s'enracineraient dans le territoire, par définition unique, dont ils ont la charge.

4. Refonder la protection du patrimoine

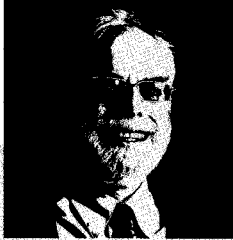
Dans le cadre des « protocoles de décentralisation culturelle » de Michel Duffour, secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle auprès de Catherine Tasca, une expérience avait été tentée en Isère, qui interrogeait ce qui « fait patrimoine » pour une population donnée. De telles démarches, avortées lors du retour de la droite aux affaires en 2002, ne demandent qu'à renaître. Prendre en compte, dans la définition du patrimoine, ses usages sociaux, n'est-ce pas appliquer la méthodologie des droits culturels à la plus vénérable de nos institutions républicaines, le monument historique ?

5. Promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle

Elle est aujourd'hui marginalisée, comme si elle était inconciliable avec le souci des beaux-arts. Cette dichotomie est récente et aurait semblé inintelligible aux hommes de la Renaissance et à ceux des Lumières. La CSTI est pourtant notre plus précieuse alliée dans la lutte contre tous les obscurantismes, pour la construction d'une citoyenneté éclairée, mais aussi pour la valorisation des cultures ouvrières. Les théoriciens des droits culturels ne s'y trompent pas, qui souhaitent aussi sa valorisation. Mais nous n'y parviendrons qu'avec le soutien des professionnels, du réseau des centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), des artistes : de l'institution.

6. Ériger l'exception culturelle en principe international

Existe-t-il, hors de nos frontières, un chantier plus urgent que celui de la lutte pour obtenir que la culture ne soit pas sacrifiée aux accords de commerce existants ou à venir ? Enjeu vital et véritable course contre la montre, dont les défenseurs des droits culturels soulignent l'importance. Mais c'est ensemble que nous y parviendrons, certainement pas en affaiblissant nos institutions culturelles.



ABRAHAM BENGIO

Pour résumer d'un mot mon propos, la culture sans les droits culturels, c'est, à la longue, une escroquerie intellectuelle. Mais les droits culturels sans la culture, c'est le kantisme selon Péguy : les mains pures, mais pas de mains.

Il ne manque pas dans notre pays de territoires considérés comme déshérités, et qui le sont en effet à bien des égards, mais qui sont également porteurs d'une richesse culturelle inouïe et fourmillent d'initiatives citoyennes injustement méconnues. Voilà où se situe notre nouvelle – et commune – frontière. Alors, c'est quand qu'on va où ?

NECTART

1. Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, disponible sur le site de la FIDH, <https://www.fidh.org/IMG/pdf/fr-declaration.pdf>
2. Déclaration orale de Catherine Tasca au cours de l'hommage à Gaëtan Picon organisé le 30 septembre 2015 au ministère de la Culture par le Comité d'histoire (« Gaëtan Picon, pour une esthétique de la culture contemporaine »).
3. Amartya Sen, « Le multiculturalisme doit servir la liberté », 29 août 2006, www.lemonde.fr
4. Charte des missions de service public pour le spectacle vivant, disponible sur le site du ministère, <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/chartes/charte-spectacle.htm>

POUR ALLER PLUS LOIN

Bernard Lahire, *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte, 2004.

Bernard Latarjet, *Pour un débat national sur l'avenir du spectacle vivant*, Paris, La Documentation française, 2004, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000197/index.shtml>

Fabrice Lextrait, *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires... une nouvelle époque de l'action culturelle*, rapport à Michel Duffour, Paris, La Documentation française, 2001, ou sur le site du ministère, <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/lextrait/lextrait.htm>

Jean-Pierre Saez (dir.), *Culture et société. Un lien à recomposer*, Toulouse, L'Attribut, 2008.
Amartya Sen, *La Démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Paris, Rivages, 2006.

Commentez cet article sur nectart-revue.fr/2-bengio